

Le commerce du village nous a causé beaucoup de soucis pendant l'année de sa fermeture. Heureusement, grâce à une grande chaîne de télévision nationale, nous avons trouvé une famille correspondant à notre besoin. Maintenant ouvert depuis juillet, Sandrine et Patrick ont su nous faire découvrir leurs recettes. Au fil de nos visites, la confiance s'est installée. Le bâtiment et les installations du commerce ayant « quelque peu vieilli », le conseil municipal a souhaité remplacer les portes et les fenêtres pour réaliser des économies d'énergie et renforcer la sécurité des lieux. Il va aussi procéder au remplacement de la hotte aspirante devenue obsolète, et réaliser des travaux électriques de mise aux normes. Ce sont donc près de 32 000 € qui sont investis pour soutenir le dernier commerce de notre village. N'hésitez pas à pousser la porte du « Sanpat » pour découvrir leurs spécialités Landaises, Charolaises, pizzas.... Sandrine et Patrick vous y attendent.

L'école du village, avec sa soixantaine d'élèves, ses 3 enseignantes, offre un enseignement de qualité ; la municipalité l'accompagne financièrement dans son fonctionnement, dans le respect de la loi, et sous le contrôle de Monsieur le Sous-Préfet. La municipalité propose également l'accueil des enfants dès 7h et jusqu'à 19h (sous certaines conditions), et offre la possibilité de cantine.

Je tiens également à souligner l'engagement des associations et le dévouement de ses membres qui s'investissent tout au long de l'année pour vous proposer des animations de qualité. N'oublions pas les bénévoles qui acceptent de consacrer quelques heures de leur temps pour aider à la restauration des enfants le midi, à la mise en place de la crèche de l'église, etc.

Cette crèche animée, datant de 1956, visible chaque année de début décembre à mi-mars, est une des curiosités de notre village depuis de nombreuses années.

A la demande de ses propriétaires, le château privé situé au centre du village a été classé en début d'année au titre des monuments historiques. Un classement qui permet à ses actuels propriétaires d'obtenir des aides pour les dépenses d'entretien de ce château. Ce classement a eu pour effet la création d'un périmètre de protection de 500 mètres autour de ce celui-ci ; zone dans laquelle les demandes d'urbanisme seront soumises à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

L'arrivée de la **fibre optique très haut débit** et le positionnement de deux **relais de téléphonie mobile** , l'un au nord ouest, l'autre à l'est de la commune, devraient désenclaver notre village et permettre d'aborder des activités économiques ou familiales plus sereinement.

Concernant la fibre optique, pour les habitations qui ont une « pastille verte » sur le site internet THD42, nous vous conseillons de demander la pose de la prise PTO (Point Terminal Optique) dans votre habitation. C'est GRATUIT si votre habitation a été construite avant le 1^{er} janvier 2019, ou si votre permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 2019, car ce raccordement est déjà pris en charge par Charlieu Belmont Communauté. Ensuite vous prenez ou non votre abonnement FIBRE auprès d'un fournisseur (consultez la liste sur le site internet THD42 ou à la mairie).

Pour les permis de construire délivrés à compter du 1^{er} janvier 2019, vous devrez vous acquitter de 1 200 € de taxe de raccordement.

Les habitations à pastilles rouges, principalement non distribuées par le terminal de Villers, devront patienter encore quelques mois.

Après 2025, il vous sera demandé 1 200 € pour tout nouveau raccordement.

Je vous présente mes meilleurs vœux à l'aube de cette nouvelle année, qu'elle vous apporte santé, bonheur, succès et joie de vivre dans notre village.

Poursuivons le « Bien vivre à Saint-Hilaire » dans la mixité des générations !